

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 DECEMBRE 2017

Présents: ABRANOWITCH S. – BLONDRON A. - BONEMAISON F. – BOUTET S. – BUCHET C. - CHABROL JE – COUSIN L. – DA SILVA PINTO Th. - DUMAS S. – DUMONT S. – FARDINI M. - LAURENT S. – MARCHAND P. - PENAUD J.P. - PIAT J. – SIMON D. - TABOURET V. – VENUAT J.

Absent ayant donné procuration: BARBOSA J. – CHERPRENET S. – GALLEAZZI J. - GODET V. – PICARELLI V.

Secrétaire de séance : VENUAT J.

.....

Avant de débiter la séance, le maire propose à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour la cession de fonds de M. et Mme MATIGNON, locataire d'un bâtiment communal.

1-Décisions modificatives budgétaires :

Des décisions modificatives budgétaires concernant le budget du nouveau quartier, le budget de l'accueil périscolaire, du service assainissement et de la commune ont été votées à l'unanimité.

2-Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) :

Le conseil municipal a voté à l'unanimité la mise en place du nouveau régime indemnitaire qui sera effective à compter du 1^{er} janvier 2018.

3-Rythmes scolaires :

Après avoir pris connaissance des résultats du questionnaire remis aux familles des enfants scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire, le conseil municipal s'est montré favorable au retour à la semaine de quatre jours à l'école à la majorité (8 abstentions) mais déplore cependant d'avoir à se positionner sur le sujet en lieu et place du gouvernement.

4-Modifications des statuts de la Communauté de Communes : ajout de quatre nouvelles compétences :

Par 12 voix pour, 6 voix contre et 5 abstentions, le conseil municipal s'est prononcé en faveur de la prise de 4 nouvelles compétences par la Communauté de Communes du Pays d'Huriel :

- ✓ la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L211 du code de l'environnement

- ✓ Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées

- ✓ Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire

- ✓ Eau

5-Recomposition du conseil communautaire :

A l'unanimité, les élus ont émis un avis favorable à la nouvelle composition du conseil communautaire qui sera désormais composé de vingt-huit-membres dont 8 de la commune d'Huriel contre 6 actuellement.

6-Nouveau quartier : prix de vente des lots

Après avoir pris connaissance du coût de revient de l'aménagement du nouveau quartier, le conseil municipal a fixé le prix de vente des lots à 20 € le m2.

7-Réalisation d'un audit : modification de la proposition initiale :

L'assemblée a validé à la majorité (1 contre) la modification tarifaire de la proposition du cabinet « Travail et Sens » retenu pour effectuer un état des lieux de la situation professionnelle au sein de la collectivité portant le montant de l'audit à 10 000 € afin de permettre au cabinet de recevoir en entretien l'ensemble des agents volontaires.

8-Redevance assainissement 2018 :

La redevance assainissement sera maintenue à 2,75 €/m3 pour l'exercice 2018.

9-Carrière d'Archignat : autorisation du maire à agir en justice :

Le conseil municipal a autorisé le maire à former un recours en pleine juridiction tendant à l'annulation de l'arrêté préfectoral n° 3128 du 22 novembre 2016 - autorisant la société ORBELLO Granulats Allier à exploiter la carrière du Mondelet située sur le territoire de la commune d'Archignat - et à exercer toute action utile à la résolution du litige et notamment en référé.

10-Honoraires d'un avocat :

Me PRADILLON, avocat à Montluçon, a été retenu pour défendre les intérêts de la commune et pourra bénéficier à ce titre de paiement d'avances au fur et à mesure de l'avancement des affaires.

11-Camping municipal : recours à un cabinet conseil :

La réalisation d'une note juridique complète et précise préalable à la prise de décision concernant l'avenir du camping municipal a été confiée à la SELARL d'avocats LANDOT & Associés et votée à la majorité (1 abstention) pour un montant forfaitaire de 3 560 € HT augmenté si besoin d'un tarif horaire de 137 € HT pour toute interrogation complémentaire.

12-Attribution d'une subvention aux Jeunes Sapeurs-Pompiers :

L'octroi d'une subvention de 150 € aux Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Huriel a été voté à l'unanimité.

13-Cession de fonds pizzeria :

Le conseil municipal a pris note du souhait de M. et Mme MATIGNON - signataires d'un bail commercial pour l'occupation d'un bâtiment communal - de céder leur fonds de commerce et a agréé les repreneurs qui sont candidats à sa succession.

14-Affaires générales :

Le maire informe l'assemblée d'un accord de subvention de 10 000 € reçu de la Caisse d'Allocation Familiales de l'Allier pour l'acquisition d'un plateau sportif.

.....

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 6 février 2018 à 19 heures.